

MARCHE PUBLIC PASSE AU TITRE DU 1 % ARTISTIQUE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie, Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Conception, réalisation et installation d'une œuvre paysagère au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction de la nouvelle bibliothèque.

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

Mode de passation : La présente consultation est lancée en vue de la passation d'un marché en procédure adaptée conformément aux articles 28 et 71 du Code des Marchés Publics.

Cette commande est réalisée dans le cadre de l'obligation de décoration des constructions publiques conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002, modifié par le décret n°2005-090 du 4/02/2005, consolidé le 3/07/2010.

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet "Pratique" rubrique "Marchés publics")
Sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Propriété intellectuelle du projet :

Les propositions présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle et ne seront pas rémunérées. L'œuvre retenue deviendra après réalisation l'entière propriété de la Ville de Maromme.

CALENDRIER :

- Début des travaux : septembre 2012
- Livraison du bâtiment : août 2014
- Ouverture au public : novembre 2014

Délais de réalisation : Les travaux devront être terminés pour le 26 septembre 2014

Date limite de remise des offres

➤ 22 avril 2014 à 16 h en Mairie sur documents papier

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre « **MARCHE PUBLIC PASSE AU TITRE DU 1 % ARTISTIQUE** »

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ 22 avril 2014 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé :

<https://marchespublics.adm76.com> (la production d'une copie de sauvegarde est vivement conseillée).

JUGEMENT DES OFFRES :

- Mémoire technique : 80 %

décomposé en sous critères :

- qualité artistique du projet présenté 30 %
- adéquation entre les conditions de pérennité, d'intégration sans le site et le caractère innovant de l'œuvre 25 %
- fréquence de la maintenance et de l'entretien de l'œuvre 10 %
- présentation de l'artiste 5 %
- respect du développement durable 5 %
- planning détaillé de la réalisation, échéancier pour études et réalisation 5 %

- Prix : 20 %

(en cohérence avec le budget de réalisation annoncé au C.C.P. page 3/11)

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

Pièces administratives :

- Déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics (formulaires DC1, DC2...),
- Attestation d'assurance en cours de validité,
- Attestation URSSAF,
- RIB ou RIP,
- L'Acte d'engagement, complété, paraphé, signé,
- Une offre financière détaillant les coûts de conception et de réalisation (annexes 1 et 2 à l'acte d'engagement)
- Le présent Cahier des Clauses Particulière paraphée, signé,
- Les plans fournis par la collectivité paraphés et signés.

Mémoire technique :

- CV et présentation de l'artiste,
- Capacité artistique du porteur de projet (mémoire, notes, photos, dessins, documentation sur des œuvres réalisées, book ...),
- Note d'intention (20 pages) présentant en détail :
 - l'idée artistique,
 - le mouvement artistique,
 - le planning détaillé de la réalisation, échéancier
 - esquisses, croquis ...
 - les installations envisagées,
 - les conditions de pérennité de l'œuvre,
 - fiche de prescription de maintenance et d'entretien de l'œuvre, détaillée et chiffrées par année, sur 5 ans,
 - Innovation en matière de développement durable.
 - indications sur la croissance de la végétation. Pour chacun des végétaux :
 - hauteur des végétaux à la plantation
 - hauteur définitive atteinte pour chacun des végétaux
 - vitesse de croissance.

Toute pièce manquante peut faire l'objet du rejet de la candidature.

Renseignements :

Mme C. PITROU, Directrice du Pôle Culture

Tél. : 02 32 82 22 00 Télécopie : 02 32 82 22 28

E - Mail : clara.pitrou@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 26 mars 2014